



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

édition et imprimerie

Question écrite n° 55478

Texte de la question

Mme Nicole Catala attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les risques, pour l'emploi et les conditions de travail du personnel, d'un possible transfert de l'Imprimerie nationale, aujourd'hui située rue de la Convention, dans le 15e arrondissement de Paris, dans le département de l'Essonne. Elle souhaiterait connaître l'état des projets en cours et la solution qu'il envisage de retenir.

Texte de la réponse

Le président-directeur général de l'Imprimerie nationale a proposé à son conseil d'administration, qui en a approuvé le principe, le déménagement de l'usine de Paris qui abrite également le siège. Construite au début du siècle, pour plus de 2 000 personnes, en quadrilatère sur plusieurs niveaux, l'usine ne compte plus que 450 personnes et ne correspond plus aux normes modernes de fonctionnement d'une industrie où l'amont traite des flux de données numériques destinées à des chaînes de production aval en ligne sur un seul niveau afin de réduire les stocks intermédiaires et les manutentions. L'objectif est de permettre à l'Imprimerie nationale, dans un secteur soumis à une concurrence européenne très vive face à des clients et des fournisseurs organisés et puissants, de compléter et d'appuyer ses propres efforts de restructuration interne. Ce dossier doit évidemment être conduit en concertation avec les personnels de l'entreprise. Des groupes de travail sont actuellement à l'oeuvre, qui examinent les problèmes industriels et sociaux de réimplantation en fonction des différents sites possibles, entre lesquels le choix n'est pas arrêté. Cette opération est indépendante de l'évolution des effectifs. Elle vise à donner à l'entreprise, à travers la réalisation d'un actif de cette importance, les moyens de nouveaux investissements productifs.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Catala](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55478

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7066

Réponse publiée le : 30 juillet 2001, page 4394